

Voir la Convention alpine comme une chance

Alors que la Convention alpine existe depuis plus d'une décennie, une impatience croissante se fait sentir au sein de la population alpine. Ce sont surtout les adversaires de la Convention qui sont connus du public alors que les opportunités offertes à la population par la Convention alpine ne font pas l'objet d'un travail de communication suffisant.



© CIPRA

Réd. Il y a 52 ans, lors de sa fondation, la CIPRA appelait de ses vœux un traité en faveur de la protection des Alpes : une Convention alpine. Elle a déjà dû attendre 39 ans pour voir son souhait réalisé. Mais sa patience n'a pas fini d'être mise à l'épreuve avec la signature de la Convention. Une ONG a souvent du mal à comprendre pourquoi les administrations peuvent être si lentes et si inefficaces et les politiciens si timorés. Après la signature de la Convention en 1991, il a fallu presque cinq ans pour que ce traité international entre en vigueur et presque une décennie pour que la Convention s'applique à tous les Etats alpins et à l'UE. Pour être précis, l'Italie n'a même rallié la Convention qu'en 2004, ce que les autres parties contractantes sont prêtes à ne pas relever.

On joue au chat et à la souris

Dans les années 1980, différentes catastrophes naturelles et le terrible accident de Tchernobyl ont sensibilisé la population aux intérêts de la protection de l'environnement. Il y avait donc une forte pression sur les milieux politiques. Dans ce climat, il a été possible de mettre sur les rails la Convention alpine comme un traité profitant non seulement à la protection de l'environnement mais aussi au développement durable au sens très large.

Ce sont les protocoles d'application - sur les thèmes du tourisme, de l'agriculture de montagne, de la protection de la nature et de l'entretien des paysages, des transports, de l'énergie, etc. - qui viennent apporter de la substance à la Convention. Durant la deuxième moitié des années 1990, les thèmes environnementaux ont perdu en importance dans les agendas politiques des Etats. La Convention a également été quelque peu mise de côté. Les milieux politiques ne voulaient pas reconnaître ouvertement qu'ils ne considéraient plus ces thèmes comme importants ; les activités n'ont donc pas été entièrement gelées. Mais plusieurs Etats se sont opposés à la création d'un secrétariat permanent pour la Convention, ce qui aurait pourtant été la condition d'un travail profes-

sionnel. Et l'on a pendant des années mis au placard le protocole Transports, considérée comme «insoluble».

Un tournant encore à prendre

La situation a changé en 2000 quand les ministres de l'environnement des pays alpins et de l'UE ont adopté lors de la VIème Conférence alpine de Lucerne un protocole Transports largement favorable à une politique des transports moderne dans les Alpes. Lors de cette même conférence, il a été décidé de doter la Convention alpine d'un secrétariat permanent. Mais l'emplacement du secrétariat et le secrétaire général ad interim n'ont été choisis que deux ans plus tard.

Le secrétariat a commencé à travailler avec un certain retard et n'a fourni un travail concret qu'à partir de 2004. En même temps, plusieurs Etats et l'UE tardent encore à ratifier les protocoles. Dans l'état actuel des choses, la Convention alpine intéresse surtout ceux qui la combattent. En Suisse, il s'agit d'abord de l'association economiesuisse, qui lutte dans une approche néo-libérale contre l'aide aux régions de montagne, et de partis hostiles à l'Europe. En Italie, le lobby des transporteurs et des constructeurs routiers contrecarre la ratification du protocole Transports.

La Convention alpine doit faire valoir ses atouts

L'impatience est croissante. La population a beaucoup entendu parler de la Convention alpine mais surtout par les lamentations de ses adversaires. Si les partisans d'un développement durable dans les Alpes n'arrivent pas à montrer tout le potentiel que recèle la Convention alpine pour l'environnement, la population et l'économie dans l'espace alpin, la Convention alpine aura la tâche difficile dans les années à venir. Le secrétariat permanent devra faire connaître, beaucoup plus efficacement que jusqu'ici, les atouts de la Convention alpine comme instrument de développement durable et de promotion des régions de montagne. Mais cela ne peut se faire qu'en arrivant à vaincre la politique d'entrave de certains Etats et la léthargie de l'Union européenne.

1991 : signature de la Convention alpine par les ministres de l'environnement



© CIPRA

¹ Après que Monaco fut devenue partie contractante de la Convention alpine, tous ceux qui n'ont ratifié la Convention qu'après Monaco, ne purent devenir parties contractantes qu'en ratifiant la Convention alpine et le protocole additionnel sur l'admission de Monaco. L'Italie a attendu 2004 pour ratifier le protocole Monaco.